Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260321-2026D043-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	32	26

Vote
A la majorité
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 7

L'an 2026, le 21 Mars à 10:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 17/03/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 17/03/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, HAMON Julie, LE FOURNIS Fabienne, LE GOFF Brigitte, LE NUZ Isabelle, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LE SCORNET Georgette, LECOURTOIS Anne Marie, MOUILLÉ Sandrine, THOS Kristel, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUDROT Christophe, BOUSSARD Laurent, BUREL Jean-Jacques, BURIENS Michel, DE GUERDAVID Jean-Michel, DUVAL Daniel, HÉRÉ Roger, HUON Thierry, JEAN Joël, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic, SALOMÉ Olivier, SIMON Alain, WESTER Alain

Absent ayant donné procuration : Mme COTTY Sandra à HÉRÉ Roger

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D043 – Election des adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints à neuf,

Mme le Maire précise que l'élection des adjoints au maire s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité et de stricte alternance des listes.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a alors lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au bénéfice de la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée (article L2122-7-2).

Après un appel à candidature, la liste suivante des candidats est proposée.

Une liste dénommée liste HÉRÉ Roger composée de HÉRÉ Roger, HAMON Julie, HUON Thierry, LE GOFF Brigitte, DUVAL Daniel, COLAS Odette, BOUSSARD Laurent, THOS Kristel, LEVY Ludovic.

Il est procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260321-2026D043-DE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 7
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14

A obtenu :

– Liste « HÉRÉ Roger », 26 voix.

- La liste « HÉRÉ Roger » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus en qualité d'adjoints dans l'ordre du tableau :
M. HÉRÉ Roger : 1er adjoint au Maire
Mme HAMON Julie : 2ème adjoint au Maire
M. HUON Thierry : 3ème adjoint au Maire
Mme LE GOFF Brigitte : 4ème adjoint au Maire
M. DUVAL Daniel : 5ème adjoint au Maire
Mme COLAS Odette : 6ème adjoint au Maire
M. BOUSSARD Laurent : 7ème adjoint au Maire
Mme THOS Kristel : 8ème adjoint au Maire
M. LEVY Ludovic : 9ème adjoint au Maire

En mairie, le 23/03/2026
Le Maire

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent